



Retraction contrat assurance suite démarchage

Par **Nicole67**, le **18/01/2011** à **17:03**

Bonjour, j'ai contracté à mon domicile une assurance pour un rapatriement corps pour une période d'un an, je me suis retractée dans les 7 jours. Mais mon assureur refuse d'annuler le contrat en faisant référence à l'article L112-2-1 du code des assurances selon lequel les assurances voyage ne sont pas retractable. Il me dit que cet article prévaut sur les articles L121-21 du code de la consommation. Par ailleurs le formulaire d'adhésion n'a pas de volet de retractation, il n'est mentionné nulle part la possibilité de retractation. Merci pour votre aide

Par **jujujacques**, le **23/10/2014** à **14:12**

J'ai souscrit le 2/10/2014 un contrat assurance mutuelle santé à mon domicile suite à un

démarchage téléphonique, quel délai je dispose pour annuler cette adhésion ?

